

Assemblée communale ordinaire du jeudi 17 décembre 2020 à 20 h 15 à la halle de gymnastique.

Le président, M. Michel Stauffer ouvre l'assemblée et remercie les 42 personnes présentes, dont 17 dames, en leur rappelant que tout a été réglé afin de respecter les normes sanitaires dues à la pandémie « Covid-19 ».

Mme Cathy Hügli et M. Maurice Riedo sont nommés scrutateurs. L'assemblée a été convoquée règlementairement dans le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » N° 45 du 10 décembre 2020 et peut donc se dérouler selon l'ordre du jour présenté.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 3 septembre 2020.

L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Budget 2021

a) Investissements : prendre connaissance, approuver et donner les compétences au conseil communal pour se procurer le financement et consolider le cas échéant, les emprunts concernant les objets suivants :

- 1) Remplacement des compteurs d'eau pour un montant de CHF 120'000.-- .
- 2) Installation d'une sous-station (chauffe-eau) à l'école primaire pour un montant de CHF 30'000.--.
- 3) Solde de la réfection du toit de l'école primaire pour un montant de CHF 52'000.-
- 4) Achat du terrain de l'ancienne usine « Cortech », travaux d'aménagement et honoraires pour un montant de CHF 160'000.--.
- 5) Honoraires d'étude pour la réfection de la « Cornoline / Bas du Village » pour un montant de CHF 48'700.--.
- 6) Achat d'un véhicule utilitaire et d'un tracteur, en remplacement du véhicule de la voirie pour un montant de CHF 100'000.-- (prélèvement sur la provision « achat de véhicule »).
- 7) Achat d'un véhicule pour le « SIS Monterri », sous réserve de subventions de l'« ECA », pour un montant de CHF 93'056.-- (prélèvement sur le fond de réserve du « SIS »).

b) Comptes de résultats : prendre connaissance et approuver le budget 2021 ; fixer la quotité d'impôts et les taxes communales.

C'est M. Jésus Moreno, conseiller communal, responsable du dicastère des finances qui présente ce point. Dans un premier temps, il indique les investissements à consentir en 2021 selon la liste précitée. Quelques informations complémentaires sont données par les conseillers communaux et il est répondu à plusieurs questions concernant ces dépenses.

M. Stéphane Bonvin, conseiller communal, commente notamment le point N° 1 en rappelant le contexte par rapport à l'automatisation de la chambre « A16 », la régulation des installations aux normes légales et au contrôle de l'ensemble des conduites qui a eu lieu au mois d'avril 2020, où deux fuites importantes ont été détectées et représentaient une perte annuelle de 34'650 m³. En ce qui concerne les compteurs, ils sont au nombre de 407. Leur durée d'utilisation conseillée est de 15 ans. 231 compteurs ont été installés avant l'année 2006.

Actuellement, 8 compteurs sont équipés pour la lecture à distance. Il donne connaissance des avantages et des inconvénients des compteurs mécaniques et digitaux, ainsi que la possibilité d'installer un « module radio » sur les compteurs mécaniques et présente le système. Il rappelle également quelques articles du règlement communal sur les eaux. Le remplacement des compteurs et la pose de capsules de lecture à distance, ainsi que l'achat du logiciel se feraient sur une durée de 3 ans, soit en 2021, le changement de 95 compteurs + l'installation de modules de lecture radio à distance, idem pour 2022 et 42 en 2023, ainsi que l'équipement de 176 compteurs compatibles avec les modules de lecture à distance. Dès juin 2023, tout le parc des compteurs serait à jour pour une somme de CHF 120'000, représentant le montant à voter ce soir. Dès 2024, il faudrait changer 27 compteurs par année, soit une somme d'environ CHF 12'000.--. Le changement des compteurs se ferait en fonction des plus anciens et ensuite par quartier. Un courrier serait adressé aux propriétaires concernés avec proposition de rendez-vous en journée ou en soirée pour ceux qui ne pourraient pas s'arranger autrement. Ce sont les employés de la voirie qui interviendraient pour le changement des compteurs et l'installation du module radio. Il faut compter 1,5 semaines de travail à deux personnes. Lorsqu'il faudra installer uniquement le module radio, seul un employé de la voirie sera présent, ce qui représentera environ 1 semaine de travail. Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de CHF 120'000.--.

Les citoyens votent le crédit de CHF 30'000.-- à l'unanimité pour l'installation d'une sous-station (chauffe-eau) à l'école primaire. Elle permettra des économies, du fait qu'actuellement, il y a une grande perte de chaleur.

Les personnes présentes acceptent également le crédit de CHF 52'000.-- à l'unanimité pour terminer la réfection du toit de l'école primaire.

M. le maire Ernest Gerber répond à quelques questions sur l'achat de la parcelle de l'ancienne usine « Cortech ». Cette solution est intéressante pour la commune par rapport à son prix qui avoisine CHF 20.-- le m² pour du terrain situé en zone à bâtir. Cela permettra dans un premier temps d'assainir le dessus du terrain et d'utiliser une partie pour des places de parc et permettre un futur cheminement pour le développement de la zone « Collonge ». La révision du plan d'aménagement déterminera ensuite l'utilisation exacte de cette parcelle, le but étant de garder ce terrain en zone à bâtir.

La dépollution n'est prévue en principe pas avant l'année 2030. Le contrat de vente stipulera que les frais de dépollution ne seront pas à la charge de la commune, mais de la confédération, du canton et de l'actuel propriétaire, soit « Tag Heuer ».

M. Fabrice Berret indique encore que la première proposition de « Tag Heuer » était que cette société offre le terrain gratuitement à la commune avec toutes les charges y afférentes, ce qui n'a bien sûr pas été accepté par le conseil. Avec cette deuxième solution et l'accord de principe du canton qui permet dans un premier temps d'aménager ce terrain et enlever « cette verrue » en attendant la dépollution, la commune a les mains libres pour avancer dans le développement du secteur « Collonge ». Il est encore précisé que le montant de CHF 160'000.-- à voter correspond donc à l'achat du terrain pour le prix de CHF 100'000.--, aux frais d'honoraires du bureau d'ingénieurs pour CHF 17'500.-- et aux frais de mise en ordre du terrain (aménagement) pour une somme de CHF 42'500.--. Au vote, les citoyens présents acceptent le crédit de CHF 160'000.-- à l'unanimité moins une voix contraire.

Les personnes présentes votent à l'unanimité le montant de CHF 48'700.-- pour les honoraires d'étude concernant le dernier tronçon de la rivière « Cornoline » depuis l'ancienne boulangerie à la « Rte de la Baroche / Rue du Château » jusqu'à la « Zone artisanale du Pécal ».

Le véhicule actuel de la voirie nécessite de nombreux frais de remise en état. Le conseil communal estime que l'achat d'un tracteur d'occasion serait plus fonctionnel pour les travaux de la voirie avec en complément l'achat d'un véhicule de service. Le montant investi serait prélevé sur la provision « achat de véhicule » encore permis exceptionnellement dans le cadre du budget 2021 par rapport aux nouvelles normes de comptabilité « MCH2 ». Au vote, les citoyens présents acceptent le crédit de CHF 100'000.-- à l'unanimité.

Il en va de même pour l'achat d'un véhicule pour le « SIS Monterri » pour le prix de CHF 93'056.--. L'« ECA » prendra en charge 50 % et le solde sera prélevé sur le fonds de réserve du « SIS Monterri ».

Au total, les citoyens ont donc accepté des crédits d'investissements pour une somme de CHF 603'756.--, dont CHF 193'056.-- seront prélevés sur des fonds ou des provisions. Ils donnent également compétence au conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant, consolider les emprunts.

En cette période difficile, M. Jésus Moreno indique que le conseil communal a fait des choix et a renoncé ou a reporté quelques investissements, dont voici les principaux : Diminution du crédit libre du conseil qui passe de CHF 28'000.-- à CHF 10'000.-- en 2021, l'achat d'un boiler pour une classe d'école pour un montant de CHF 3'000.--, le store et la peinture de la scène pour CHF 21'000.-- ; l'achat d'une autolaveuse pour le prix de CHF 4'500.--, du matériel pour la voirie pour une somme de CHF 3'000.--, la ventilation du local chauffage pour le prix de CHF 15'000.--, un appareil de recherche de conduite pour le prix de CHF 9'250.--, un appareil de recherche de fuite pour le prix de CHF 8'950.--, la réfection du « Chemin du Monterri » pour le prix de CHF 123'249.- réfection du « Chemin Derrière-Monterri » pour le prix de CHF 51'827.-- et la réfection du « Chemin de la Gypsière » pour le prix de CHF 77'487.--.

Il s'agit donc d'un total de CHF 354'710.--, dont les investissements sont reportés à des jours meilleurs.

Il est répondu à un citoyen qu'il vaut mieux attendre une année, voire plus pour investir dans la réfection totale de ces chemins par rapport aux finances incertaines. Si les chemins en question devaient trop se dégrader, on pourrait les réparer ponctuellement si besoin en attendant.

En ce qui concerne le point 2b, M. Jésus Moreno précise que les comptes de résultats 2021 étaient à disposition des citoyens à l'administration communale et pouvaient être consultés sur le site internet. Il ne donnera donc que les principaux chiffres en rappelant qu'il faut être conscient que des adaptations seront encore mises en place durant 3 à 4 ans par rapport au nouveau système comptable « MCH2 ». Cette année, il y a déjà des modifications par rapport à l'année passée, notamment en ce qui concerne les imputations des salaires, des assurances sociales et du matériel, dues à l'engagement de la nouvelle caissière et du concierge à l'école. On constate aussi des variations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier comme par exemple le domaine « Derrière-Monterri » ou l'« UAPE ». Le déficit prévu en 2021 s'élève à CHF 1835'554.-- avec un total de charges de CHF 4'399'470.-- et un total de produits de CHF 4'213'916.--. Le déficit prévu en 2020 était de CHF 183'969.--. Les amortissements planifiés s'élèvent à CHF 274'875.--. La quotité d'impôts reste inchangée à 2,05. Il n'y a pas non plus de modification au niveau des taxes par rapport à l'année passée. Il faut s'attendre à une baisse générale des impôts due à la situation sanitaire liée à la pandémie « Covid – 19 ». La commune de Cornol touchera un montant de CHF 330'168.-- de la péréquation financière. Il donne connaissance des principaux postes des comptes de résultat et rappelle que les services communaux doivent s'autofinancer. Les excédents de charges ou de produits des services se retrouvent dans les comptes de clôture. Il indique ensuite chapitre par chapitre les principales différences par rapport aux années précédentes. Il informe qu'une nouvelle taxe entrera en vigueur dès 2022, suite à la loi sur la protection des cours d'eau de la protection des berges. Il rappelle également que l'élaboration du règlement sur la gestion de l'eau a pris du retard par rapport à la pandémie « Covid-19 », mais que ce dernier est prévu dans le courant de l'année 2021 avec une adaptation des taxes de l'eau et de l'épuration pour l'année 2022 par rapport à un maintien de la valeur à un taux de 60% selon l'acceptation du parlement jurassien. Le domaine des déchets est problématique et a nécessité l'engagement d'une personne pour contrôler la déchèterie face à l'incivilité de certains citoyens. Cette solution coûte cher et le service ne tournera plus de cette manière. La gestion des forêts reste également problématique sur l'ensemble du Jura. Avant de conclure, il remercie la nouvelle caissière pour le travail accompli avec l'aide du secrétaire pour l'élaboration de ce budget. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée. Au vote, les citoyens présents acceptent les comptes de résultats 2021, tels que présentés, ainsi que la quotité d'impôts à 2,05, la taxe immobilière à 1,3 ‰ de la valeur officielle et les taxes communales inchangées par rapport à l'année 2020.

3) Divers

M. le maire fait un état des principales décisions prises cette année, ainsi que des travaux réalisés et en cours. La liste n'est pas exhaustive :

- Tout l'ensemble du « SIS » a été déplacé à Courgenay. Le hangar a été repris par la voirie.
- Le conseil communal examine plusieurs variantes concernant des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.
- Un projet du « FC » pour la rénovation de la cantine et la construction de vestiaires est à l'étude.
- Le conseil communal a engagé Mme Rachel Hulmann en tant que caissière à 50 % au 1^{er} juin 2020 et M. Gabriel Rondez à 80 %, dont 50 % comme concierge de l'école au 1^{er} avril 2020. Pour le solde, il collabore avec M. Paul Secone à la voirie.
- La commune a participé à l'action « 40 ans – 40 chênes ». La plantation a eu lieu dernièrement.
- Les travaux concernant la réfection de la « Route de St-Gilles » débuteront au printemps prochain. Le crédit d'un montant de CHF 1'679'300.-- a été voté cet automne.
- La révision du « PAL » est en cours.
- Nous avons malheureusement eu la fermeture de la poste, mais une filiale a été créée au « Shop des Rangiers ».
- Des discussions pour une collaboration avec les communes de la couronne de Porrentruy sont en cours.
- La mise en place des premiers moloks est opérationnelle.
- Des discussions en vue de l'agrandissement de l'usine « Prétat SA » sont en cours.
- La première partie de la réfection du toit de l'école primaire a été effectuée.
- Des discussions afin d'obtenir plus de places à l'« UAPE » à Cornol sont en cours.
- Des négociations ont eu lieu en ce qui concerne le site pollué de l'ancienne usine « Cortech ».
- Des discussions sont en cours pour la révision éventuelle du bail de la ferme de « Derrière-Monterri ».
- Les travaux d'automatisation de la «STAP » – chambre « A16 » sont pratiquement terminés.
- Le conseil communal a étudié le plan spécial réservé aux eaux.
- Il a géré aussi bien que possible les affaires courantes durant la pandémie du « Coronavirus ».
- Les travaux de réfection du chemin « Sous le Bois » sont terminés.
- Un plan de culture du « Parcours Vita » a été décidé suite à la catastrophe forestière.
- Une mise à jour avec un nouveau design du site internet de la commune est en cours.
- Un défibrillateur a été installé à l'école primaire.

- L'étude d'un avant-projet pour la réfection de la rivière « Cornoline » depuis l'ancienne boulangerie jusqu'à la « Zone artisanale du Pécal » a été lancée.
- Le dossier du site pollué « Haas » à la « Rue de la Poste » est à l'étude.
- Des discussions concernant l'organisation du « Triage forestier Terridoubs » ont eu lieu.
- La commune a participé à l'action « 1 tulipe pour la Vie » en hommage aux femmes atteintes du cancer du sein.
- Le conseil communal est intervenu au niveau la gestion de la piscine de Porrentruy.
- Il a aussi étudié le dossier pour la lecture des compteurs d'eau à distance.
- Il a examiné la possibilité de diminuer l'intensité des luminaires la nuit.
- L'ensemble des captages d'eau a été contrôlé. Une grande partie nécessitera de l'entretien.
- L'exécutif communal étudie des variantes pour le terrain à côté de l'école sur la « Route de la Baroche ».
- Des nouvelles adresses e-mails ont été mises en place à l'administration communale.
- Le raccordement de l'entreprise « Lachat SA » au réseau d'eau de Cornol a été effectué.
- Le nouveau règlement de l'eau potable et des eaux usées sera édicté pour l'année prochaine selon la nouvelle loi sur la gestion de l'eau et le maintien de la valeur.

M. le maire remercie sincèrement M. Swen Maillard pour les 3 années passées au conseil communal qui cessera ses fonctions au 31 décembre 2020 pour des raisons professionnelles. Une petite attention lui est remise pour le travail accompli. Il sera remplacé par M. Frédéric Surmont dès le 1^{er} janvier 2021 à qui M. le maire souhaite d'ores et déjà la bienvenue. Il remercie également les autres membres de l'exécutif, les employés de l'administration et de la voirie, le président des assemblées, ainsi que l'ensemble des citoyens pour leur collaboration.

Il est 21 h 55 lorsque le président des assemblées, M. Michel Stauffer, lève cette assemblée, qui malheureusement ne peut pas être prolongée avec le verre de l'amitié afin de respecter les consignes sanitaires dues à la pandémie « Covid-19 ».

Au nom de l'assemblée communale

Le président :	Le secrétaire :
M. Stauffer	G. Villard